

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–13 novembre 2009

QUESTIONS DIVERSES

**Point 13 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2009/13

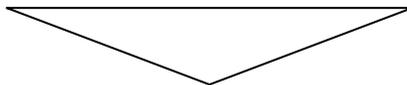
11 novembre 2009

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉVISION DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

PROJET DE DECISION*



Le Conseil approuve l'augmentation de 114 800 livres des honoraires d'audit versés au Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



CONTEXTE

1. Lors de sa deuxième session ordinaire en 2005, le Conseil d'administration du PAM a décidé de reconduire le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni dans ses fonctions de Commissaire aux comptes du PAM pour un second mandat de quatre ans, du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2010. En février 2006, le Directeur exécutif du PAM a reçu du *National Audit Office* (NAO), le service dirigé par le Contrôleur et Vérificateur général, une estimation des honoraires de ce dernier pour les deux exercices biennaux suivants. La direction du PAM a étudié cette proposition et a jugé qu'elle était raisonnable et justifiée. Lors de sa deuxième session ordinaire en 2006, le Conseil a approuvé les nouveaux honoraires, qui s'élevaient à 380 000 livres sterling pour l'exercice biennal 2006-2007, pour un volume estimatif de 6 500 heures de travail), payables par trimestre, et à 398 000 livres sterling pour la période 2008-2009. Cela correspond à un taux horaire de 58 livres pour la période 2006-2007 et, selon les estimations, de 61,20 livres pour la période 2008-2009. Le Commissaire aux comptes demande à présent une augmentation supplémentaire d'honoraires pour l'exercice biennal 2008-2009.
2. La question de l'augmentation des honoraires avait été portée à l'attention du Bureau du Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 septembre, réunion au cours de laquelle ce sujet avait été débattu.
3. Elle est maintenant soumise au Conseil pour décision sachant que le Commissaire aux comptes est nommé par le Conseil en application de l'Article 14.1 du Règlement financier et qu'il est placé sous la seule autorité du Conseil. En dehors des dispositions convenues initialement, aucun pouvoir supplémentaire d'approbation des paiements au bénéfice du Commissaire aux comptes n'est délégué aux autres organes du PAM, quels qu'ils soient. Ces paiements doivent donc être entérinés directement par le Conseil.

ANALYSE DE LA PROPOSITION DE NOUVEAUX HONORAIRES PRESENTÉE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

4. Le Secrétariat a reçu du NAO une proposition d'augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes, portant ceux-ci à 512 800 livres sterling, pour les services rendus au cours de l'exercice 2008-2009. Ce nouveau montant correspond à une charge de travail évaluée à 7 765 heures, soit une hausse de 19 pour cent par rapport à l'estimation initiale, s'expliquant par plusieurs facteurs précisés ci-dessous:

➤ MISE EN ŒUVRE DE WINGS II

- ◇ Le retard pris dans la mise en œuvre du système WINGS II, qui a dû être reportée à la mi-2009, a suscité un important surcroît de travail pour le Commissaire aux comptes, celui-ci ayant dû attendre le milieu de l'année pour que la migration des données de l'ancien système vers le nouveau soit effectuée.
- ◇ Plusieurs systèmes et processus indépendants de WINGS, en particulier le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS) et la base de données sur la gestion des ressources, ont exigé un travail supplémentaire par rapport à la mission d'audit initialement prévue.

➤ APPLICATION DES NORMES IPSAS

- ◇ À la demande du Secrétariat, le Commissaire aux comptes a réalisé un examen complet des états financiers établis pour les neuf premiers mois de 2008, une étape clé dans la préparation des premiers comptes annuels du PAM entièrement conformes aux normes IPSAS pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- ◇ Les résultats de ces travaux ont été présentés au Conseil dans le document WFP/EB.1/2009/6-D/1 et le Conseil a pris note des recommandations qui les accompagnaient.

5. La proposition est établie sur la base d'un taux horaire de 66 livres sterling pour l'exercice biennal. Il convient de noter que sur l'ensemble de la période couverte par son mandat, c'est-à-dire depuis 2004, l'augmentation des honoraires du Commissaire aux comptes est globalement conforme à la hausse du coût de la vie calculée par l'ISTAT (Institut national italien de la statistique), l'indice officiel de référence des contrats de longue durée en Italie.

RECOMMANDATION

6. Le Bureau recommande que le Conseil approuve l'augmentation de 398 000 livres à 512 800 livres demandée par le Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009.